

## **APL : AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

→ AIDES ET DEMARCHE

→ ACCEDER À MES DEMARCHE

→ Faites une demande de prestation en ligne → Logement → Demande d'aide au logement →

Faire la demande

Cette demande est à réaliser au nom du locataire.

Informations concernant le bailleur : Agence immobilière, HLM, ...

- Vous louez : un studio, appartement, maison
- Logement : Non meublé → Loyer **HORS CHARGES**
- N° SIRET : 442 850 640 000 16

Il faudra nous transmettre l'attestation de loyer et la demande de versement direct, à remplir par le LEF (CERFA 10842\*07)

A savoir :

En tant que bailleur professionnel, l'APL est versée directement au LEF

L'APL n'est jamais versée le premier mois de la demande. Il s'agit d'un mois de carence applicable à toute première demande.